



## FICHE DE LIAISON Année Scolaire 2024/2025

En cas d'accident, l'équipe périscolaire municipale doit prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Il est donc indispensable de compléter les informations suivantes ;

### ENFANT

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant
Nom				
Prénom				
Date de naissance				

### SANTE :

Nom du médecin traitant				
Tel médecin				
Renseignements que vous jugez utiles à nous communiquer concernant la santé de votre enfant (ex : allergies/ pathologies ...fournir certificat médical) afin que le personnel puisse prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de besoin				

**Rappel** (article 5 du règlement garderie et 9 pour celui de la cantine) : Les enfants malades ou nécessitant des soins médicaux ne sont pas admis à fréquenter les services périscolaires. Aucun médicament ne peut être administré.

Le personnel s'engage, en cas d'accident ou maladie d'un enfant, à prévenir un des responsables ou toute autre personne désignée sur la fiche d'inscription, si nécessaire le médecin de famille ou les pompiers.

	REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
N° Téléphone		
N° Sécurité Sociale	:	